

MESURE MENSUELLE DE L'INCARCERATION

Au 1^{er} mars 2018

81 377 personnes écrouées

69 879 détenus

11 498 non détenus

20 788
prévenus

49 091 condamnés

placés à
l'extérieur

placés sous
surveillance
électronique

en détention
47 044

en semi-liberté
1 684

placées à
l'extérieur
363

591

10 907

INDICATEURS CLES AU 1^{ER} MARS

OCCUPATION DES PLACES		2018	2017
Nombre de places opérationnelles		59 902	58 664
Densité carcérale globale		116,7 %	118,4 %
Densité carcérale en maison d'arrêt (hors places mineurs)		140,7 %	142,7 %
Nombre de détenus dans une structure suroccupée	à + de 120 %	38 826	40 486
	à + de 150 %	19 935	24 175

	2018	2017
Places inoccupées	4 681	4 246
Détenus en surnombre	14 658	15 012
Nombre de matelas au sol	1 640	1 822
Taux d'encellulement individuel	39,4 %	38,0 %

STRUCTURE		
Nombre de détenus	69 879	69 430
Nombre de prévenus	20 788	20 273
Part des prévenus parmi les détenus	29,8 %	29,2 %

Non détenus	11 498	11 123
Part des non détenus parmi les écroués	14,1 %	13,8 %
Placements sous surveillance électronique	10 907	10 520

DEMOGRAPHIE		
Nombre de femmes	3 134	2 943
Part des femmes	3,9 %	3,7 %

Nombre de mineurs	842	797
Part des mineurs	1,0 %	1,0 %

DEFINITIONS

- Places opérationnelles : Nombre de places en fonction de la superficie au plancher (circ. AP8805G B402 du 3 mars 1988, définissant le mode de calcul de la capacité de chaque établissement) et effectivement disponibles (les places en travaux ne sont donc pas comptabilisées).
- La densité carcérale est le rapport entre le nombre de personnes détenues et le nombre de places opérationnelles.
- Places inoccupées : Différence entre le nombre de détenus et le nombre de places opérationnelles dans les quartiers ou établissements dont la densité carcérale est inférieure à 100% (en distinguant les quartiers mineurs).
- Détenus en surnombre : Différence entre le nombre de places opérationnelles et le nombre de détenus dans les quartiers et établissements dont la densité carcérale est supérieure à 100% (en distinguant les quartiers mineurs).

DESRIPTIF DE L'OCCUPATION DES ETABLISSEMENTS

Nombre de matelas au sol au 1^{er} mars 2018: 1 640

Type d'établissement	Densité carcérale globale	Nombre d'établissements ou quartiers	Nombre d'établissement ou quartier en situation de suroccupation supérieure à 120 %	Nombre de personnes détenues dans une structure suroccupée à plus de 120 %
MA et qMA (hors places mineurs)	140,7%	132	92	38 223
CD et qCD	88,9%	65	1	296
MC et qMC	73,6%	13	2	0
CPA et qCPA	74,1%	9	0	120
CSL et qCSL	69,4%	30	2	187
EPM (et places mineurs*)	70,7%	49	0	5
CNE et qCNE	59,9%	3	0	0
Ensemble	116,7%	258	97	38 826

MA : Maison d'arrêt / CD : Centre de détention / MC : Maison centrale / CPA : Centre pour peine aménagée / CSL : Centre de semi-liberté / EPM : Etablissement pénitentiaire pour mineurs / CNE : Centre national d'évaluation / q : quartier

* : 53 quartiers ou établissements pénitentiaires disposent de places mineurs

Type d'établissement	Nombre de personnes détenues	Nombre de places opérationnelles (*)	Places inoccupées (**)	Détenus en surnombre
MA et qMA (hors places mineurs)	47 905	34 041	597	14 461
CD et qCD	17 907	20 159	2 337	85
MC et qMC	1 679	2 280	601	0
CPA et qCPA	453	611	201	43
CSL et qCSL	910	1 312	467	65
EPM et QM	834	1 180	350	4
CNE et qCNE	191	319	128	0
Ensemble	69 879	59 902	4 681	14 658

Direction interrégionale	Nombre de personnes détenues	Nombre de places opérationnelles (*)	Densité carcérale globale	Places inoccupées (**)	Détenus en surnombre	Taux d'encellulement individuel
Bordeaux	4 955	5 194	95,4%	848	609	56,2%
Dijon	4 450	3 920	113,5%	270	800	45,3%
Lille	7 099	6 502	109,2%	742	1 339	43,6%
Lyon	6 441	5 961	108,1%	440	920	49,0%
Marseille	7 643	6 726	113,6%	440	1 357	42,5%
Outre-mer	4 948	4 473	110,6%	371	846	29,1%
Paris	13 901	9 302	149,4%	275	4 874	24,1%
Rennes	8 401	7 689	109,3%	716	1 428	44,3%
Strasbourg	6 217	5 713	108,8%	398	902	42,2%
Toulouse	5 824	4 422	131,7%	181	1 583	35,2%
France entière	69 879	59 902	116,7%	4 681	14 658	39,4%

* Places opérationnelles : Nombre de places en fonction de la superficie au plancher (circ. AP8805G B402 du 3 mars 1988, définissant le mode de calcul de la capacité de chaque établissement) et effectivement disponibles (les places en travaux ne sont donc pas comptabilisées)

** Une place peut ne pas être occupée parce qu'en cours d'attribution, parce que destinée à une catégorie spécifique de personnes détenues (ex. une place femme vacante dans une cellule ne peut accueillir un détenu homme). Il peut également s'agir de places disponibles dans des zones géographiques à plus faible besoin ou trop éloignées pour permettre le maintien des liens familiaux.

EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 1^{er} mars 2018, 81 377 personnes étaient écrouées, dont 69 879 en détention parmi lesquelles 49 091 sont condamnées. Si ces chiffres sont en hausse par rapport à l'année précédente, la croissance se ralentie (0,6 % de personnes détenues en plus par rapport au 1^e mars 2017, contre 2,7 % entre 2016 et 2017). Compte-tenu de l'augmentation saisonnière habituelle au 1^{er} trimestre de l'année, le nombre de 70 000 personnes détenues devrait être franchi le mois prochain.

Plus structurellement, plusieurs tendances se poursuivent :

- la hausse du nombre de personnes prévenues : en nombre (20 788) comme en proportion (29,7 % des personnes détenues), soit les plus hauts chiffres enregistrés depuis 12 ans.

- la hausse du nombre des mineurs (+8 % en 2 ans) et plus encore des femmes (+12% en 2 ans), ici aussi en nombre (respectivement 842 mineurs et 3 134 femmes) comme en proportion (1,2 % et 3,9 % des personnes écrouées).

La reprise de la croissance des aménagements de peines observée au dernier trimestre 2017 et tout particulièrement celle des placements sous surveillance électronique se confirme. Ce mois-ci, 13114 personnes condamnées bénéficient d'un aménagement de peine (soit 21.6% des condamnés écroués) dont 10 603 personnes sous surveillance électronique, soit des niveaux comparables en nombre et en proportion à ceux observés début 2015.

La densité carcérale moyenne s'élève à 116,7 % ce mois-ci contre 118,4 % au 1^{er} mars 2017. Mais la situation reste critique en région parisienne et dans les DI de Paris et de Toulouse, avec des maisons d'arrêt approchant ou dépassant 200% en densité carcérale. Le nombre de places inoccupées est en hausse 4 681 (+10 % par rapport au 1^{er} mars 2017), principalement lié à l'ouverture progressive de certains établissements (Draguignan) et à la sous occupation d'une partie de centres de semi-liberté.

Au 1 ^{er} Mars	Personnes écrouées	Personnes détenues	Places opérationnelles	Personnes prévenues	Personnes aménagées sous écrou et non détenues	Nombre de matelas au sol	Places inoccupées	Détenus en surnombre	Personnes détenues en MA/qMA avec taux d'occupation supérieur à 120 %
2008	65 842	62 586	50 737	17 373	3 256	.	1 695	13 544	35 951
2009	67 253	62 700	52 535	16 331	4 553	.	2 833	13 021	36 247
2010	66 901	61 353	55 932	15 680	5 548	.	4 204	9 663	26 949
2011	70 198	62 685	56 518	16 750	7 513	.	4 097	10 332	30 694
2012	76 428	66 445	57 213	16 512	9 983	.	3 132	12 365	35 548
2013	78 208	66 995	56 920	16 799	11 213	.	2 746	12 822	35 448
2014	79 521	68 420	57 552	17 589	11 101	1 104	3 148	14 016	37 693
2015	77 783	66 434	57 856	17 118	11 349	996	4 009	12 587	34 480
2016	78 305	67 580	58 847	18 897	10 725	1 442	5 397	14 130	36 697
2017	80 553	69 430	58 664	20 273	11 123	1 822	4 246	15 012	39 677
2018	81 377	69 879	59 902	20 788	11 498	1 640	4 681	14 658	38 223

